

UR UFAP de Lyon

Le 24 Novembre 2022

Monsieur le directeur

Au cours du CTI du 20 Juillet dernier, vous nous apportiez les éléments d'informations relatifs au CIA suivants :

Les montants ont été revalorisés et seront les suivants :

Adjoints Administratifs Taux 1 : 0 Euro, Taux 2 : **280**, Taux 3 : **400**, Taux 4 : **550**

Secrétaires Administratifs Taux 1 : 0 Euro, Taux 2 : **400**, Taux 3 : **600**, Taux 4 : **800**

Il semble ressortir des remontées qui nous sont faites, que véritablement très peu de personnels ont la chance d'avoir le taux 4, qu'ils soient AA ou SA.

En 2019, Le pourcentage de répartition déterminé par le SG était le suivant :

- 1er forfait appliqué à 5% des effectifs ;
- Second forfait appliqué à 30 % des effectifs ;
- 3ème forfait appliqué à 40 % des effectifs ;
- 4ème forfait appliqué à 25 % des effectifs.

Pouvez vous me confirmer que la répartition des taux est toujours la même ?

Pouvez vous nous donner l'enveloppe globale CIA versée en 2021 et celle versée en 2022 pour l'intégralité de la Région ?

Vous remerciant par avance,

Respectueusement.

Pour **l'UR UFAP UNSa Justice** LYON

Le secrétaire Général

D.VERRIERE